

Lozère

6 juillet 2018 - Christophe Trehet

Un broyeur de végétaux mobile pour le territoire "Des Cévennes au mont Lozère" (48)

ENVIRONNEMENT | ENERGIE

Depuis 2016, la communauté de communes Des Cévennes au mont Lozère met à disposition des communes et de leurs habitants un broyeur mobile de végétaux. Les résidus de taille sont traités sur place lors de chantiers collectifs, en produisant un broyat aux multiples usages.



Limiter l'apport de végétaux à la déchetterie intercommunale en favorisant leur recyclage sur place : voilà l'objectif qui a conduit la communauté de communes Des Cévennes au mont Lozère (19 communes, 5.340 habitants) à faire l'acquisition en 2016 d'un broyeur mobile. L'équipement permet de produire du bois déchiqueté à partir de branches issues de la taille d'arbres et d'arbustes. Destiné tant aux équipes communales qu'aux particuliers qui en bénéficient gratuitement, le broyeur circule dans le territoire intercommunal.

Dans la prolongation des composteurs individuels et collectifs

"Cette action s'inscrit dans le cadre du plan local pour la prévention des déchets engagé en 2014 par la communauté de communes. Dans un premier temps, des composteurs ont été installés chez les particuliers, et au niveau de quartiers sous un format collectif", explique l'élue communautaire en charge de cette démarche, Jean-Marc André. Le broyage prolonge cette action, avec à la clé une multitude de débouchés dans le domaine environnemental. Il évite que les particuliers ne brûlent les résidus de taille, dont la combustion produit du CO2 et des particules fines.

Inciter en expliquant

Les habitants conservent actuellement la possibilité d'apporter leurs résidus ligneux à la déchetterie. L'idée est de les inciter à s'en détourner progressivement en faisant la promotion des usages du broyat. Composé de petits morceaux de bois frais, celui-ci peut tout d'abord alimenter les composteurs. Mis en œuvre en paillage dans les potagers et les espaces verts, il contribue à limiter les besoins en arrosage et facilite l'abandon des herbicides, que les communes ont désormais l'interdiction d'utiliser. Des plaquettes et affiches, articles dans le magazine de l'intercommunalité font œuvre de pédagogie pour expliquer tous ces avantages.

Formation de quelques agents

D'abord destiné à huit communes, l'accès du broyeur mobile se déploie à présent sur les 19 communes réunies au sein de la communauté de communes Des Cévennes au mont Lozère, depuis une fusion au 1er janvier 2017. L'engin, tracté, entraîné par un moteur thermique d'une puissance de 27 CV, peut prendre en charge des branches de diamètre allant jusqu'à 15 cm. Il ne doit pas être manipulé par n'importe qui. Un agent intercommunal, ainsi que plusieurs agents communaux, ont été formés à son utilisation. L'utilisation du broyeur mobilise 15 jours de travail par an de l'agent intercommunal pour l'entretien du matériel, ainsi que son intervention dans certaines communes dont le personnel n'est pas formé.

Convention avec les communes

"Une convention est passée entre la communauté de communes et les communes qui souhaitent disposer du broyeur, pour détruire par exemple les produits issus du débroussaillage des bords de route, ou qui décident de le proposer à leurs habitants", détaille l' élu.

Organisation de tournées pour des chantiers collectifs

Les tournées auprès des particuliers, organisées du début de l'automne jusqu'au printemps, sont annoncées sur l'ensemble des supports de communication des communes. Dès qu'un groupe d'habitants est demandeur, rendez-vous est pris pour organiser un chantier d'une demi-journée. Chacun est invité à déposer en amont ses branches sur un site commun, accessible en véhicule léger.

Un agent communal se charge de passer l'ensemble dans le broyeur, aidé par les habitants concernés qui repartent ensuite avec du broyat. L'éventuel surplus trouve souvent preneur auprès des voisins.

L'investissement - y compris la formation - d'un montant de 23.880 € TTC a été cofinancé par l'Ademe et le conseil départemental de Lozère à hauteur de 80%. "Nous prenons soin d'éviter de faire concurrence aux entreprises qui proposent déjà ce type de service, souligne l' élu. Ici, il s'agit de particuliers qui ont des petits volumes de branches à broyer et que les entreprises ne prendraient de toute façon pas en charge."

Contact(s)

Communauté de communes Des Cévennes au Mont Lozère

 Route Nationale
48160 Le Collet-de-Dèze

Nombre d'habitants : 5340

Nombre de communes : 19

Nom de la commune la plus peuplée : Le Collet-de-Dèze (796 hab.)

Jean-Marc André

Maire de Gabriac

Catherine Thyraud

Secrétaire générale adjointe

 [04 66 45 90 29](tel:0466459029)

 polestecroix.cccml@orange.fr

